



## COMMUNIQUÉ

### Joliette, le 9 mars 1998 - LES LEÇONS DE LA TEMPÊTE DE VERGLAS DE JANVIER

Le Conseil régional de l'environnement de Lanaudière a pris position sur les conséquences et les leçons à tirer du grand verglas qui a paralysé une bonne partie du Québec en janvier dernier. Dans une lettre adressée aux premiers ministres du Canada et du Québec, ainsi qu'à plusieurs ministres concernés, le CREL plaide en faveur d'une action réelle et effective de la part des gouvernements pour contrôler les émissions de gaz à effet de serre, responsables des changements climatiques actuels qui s'accroissent depuis plus d'une décennie.

En conséquence de l'augmentation de la fréquence et de la sévérité des événements climatiques extrêmes amenés par les changements climatiques, d'autres verglas tout aussi catastrophiques pourraient bien survenir dans les prochaines années. Au delà des impacts économiques et sociaux très importants que cet événement a amené, au delà des dommages considérables causés aux arbres, aux propriétés et aux équipements, le CREL estime que l'une des plus graves conséquences de la tempête de verglas de janvier est d'origine politique : la suspension du processus normal d'évaluation des impacts sur l'environnement pour l'implantation de lignes destinées à «renforcer» le réseau de transports d'électricité d'Hydro-Québec. Nous croyons que nos politiciens ont tiré les mauvaises leçons de cette crise car ces «opérations d'urgence» sont socialement, économiquement et environnementalement injustifiées et vont à l'encontre du principe du développement durable.

En soulignant que les engagements de nos gouvernements en matière de réduction des gaz à effet de serre sont loin d'être suffisants et qu'il n'ont même pas été respectés dans le passé, le CREL plaide pour une réforme globale de la fiscalité. Une fiscalité «durable», tout en assurant aux gouvernements les mêmes revenus, induira chez les payeurs de taxes et d'impôts des comportements qui produiront des réductions importantes des émissions de gaz à effet de serre et une protection accrue de l'environnement en général. Il s'agit d'une question fondamentale d'éthique : nous devons à nos enfants un environnement qui ne soit pas une menace constante à leur sécurité, à leur santé et à leur bien-être. Il faut cesser de dire ou de penser : «Après moi, le déluge».

-30-

Le CREL est un organisme sans but lucratif qui travaille à l'amélioration de l'environnement lanauchois et à la promotion du développement durable dans notre région.

Source: Gilles Côté  
Directeur général  
Conseil régional de l'environnement de Lanaudière  
756-0186